



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 09/88/77/35/97
Mairie.anvin@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Date de convocation : le Jeudi 30 Mars 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Mercredi 5 Avril à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : BOUCHARD Nadège (démissionnaire), PETIT Freddy

Absents excusés : LECLERCQ Pascal (pouvoir donné), GOSELIN Claudine (pouvoir donné), OBOEUF Sylvie (pouvoir donné)

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame DELALEAU Cathy est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Présentation et vote du budget 2023
- Dérogation rythmes scolaires
- Taux imposition
- Convention délibération CDG pour le RGPD
- CDG : télétransmission des actes budgétaires
- CDG : mairie connectée

Présentation du budget : le Maire présente le budget.

Vote à 10 voix pour et 3 absentions

Dérogation rythmes scolaires : Le Maire demande si les élus sont d'accord pour les rythmes scolaires à 4 jours par semaine.

Vote à 12 voix pour et 1 contre

Taux imposition : Le Maire fait part à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix pour)

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 38,29 %
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 39,12 %

Convention délibération du CDG pour le RGPD : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il doit signer une convention concernant le RGPD.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix pour)

Convention pour la télétransmission des actes budgétaires : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il doit signer une convention concernant la télétransmission des actes budgétaires.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix pour).

Convention avec le CDG pour la mairie connectée : Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il doit signer une convention concernant la mairie connectée

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix pour).

Prochain conseil : Le Mercredi 7 Juin 2023 à 19H00

La séance est levée à 20h30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		